

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	14
Nombre d'absent	2
Pour.....	14
Contre	0
Abstention.....	0

Monsieur le Président ne prend pas part au vote sur les questions liées aux comptes de gestion

N°14 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – RESIDENCE AUTONOMIE VIELJEUX – ERRD 2023

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au titre de l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit expressément la transmission d'un état des réalisations de recettes et dépenses (ERRD) prévu à l'article L314-7-1 pour les établissements relevant du contrat, dans des conditions définies par décret par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration délibérant sur l'ERRD de l'exercice 2023 dressé par le président, après s'être fait présenter l'EPRD, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite de l'ERRD, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2023	1 570 868,46 €
Recettes de l'exercice 2023	1 382 510,19 €
Résultat de l'exercice 2023	-188 358,27 €
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	188 358,27 €
Résultat de l'exercice 2023 après versement subvention équilibre	0,00 €

INVESTISSEMENT	
CAF	17 268,90 €
Ressources de l'exercice 2023	12 611,44 €
Emplois de l'exercice 2023	80 906,15 €
Apport au Fonds de roulement	0,00 €
Prélèvement au Fonds de roulement	51 025,81 €

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

ERRD 2023

RA VIELJEUX Fonctionnement

Dépenses

Code chap.	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	232 899,63 €	275 548,83 €	259 249,73 €	26 350,10 €	16 299,10 €
Groupe 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	940 632,11 €	1 036 493,00 €	988 318,40 €	47 686,29 €	48 174,60 €
Groupe 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	312 014,01 €	376 563,00 €	323 300,33 €	11 286,32 €	53 262,67 €
	TOTAL	1 485 545,75 €	1 688 604,83 €	1 570 868,46 €	85 322,71 €	117 736,37 €

Recettes

Code chap.	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 087 327,73 €	1 297 640,00 €	1 283 020,33 €	195 692,60 €	14 619,67 €
Groupe 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	100 181,61 €	115 354,00 €	88 082,24 €	-12 099,37 €	27 271,76 €
Groupe 3	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	29 040,24 €	8 951,00 €	11 407,62 €	-17 632,62 €	-2 456,62 €
	TOTAL	1 216 549,58 €	1 421 945,00 €	1 382 510,19 €	165 960,61 €	39 434,81 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (fct)	-268 996,17 €	-266 659,83 €	-188 358,27 €	80 637,90 €	-78 301,56 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE VERSEE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	169 574,31 €	266 659,83 €	188 358,27 €	18 783,96 €	78 301,56 €
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES VERSEMENT SUBVENTION EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

Emplois

Code chap.	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Titre 1	REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	4 185,81 €	10 000,00 €	3 201,52 €	-984,29 €	6 798,48 €
Titre 2	ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMM MOBILISES	5 462,13 €	71 318,00 €	77 704,63 €	72 242,50 €	-6 386,63 €
Titre 3	AUTRES EMPLOIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	9 647,94 €	81 318,00 €	80 906,15 €	71 258,21 €	411,85 €

Ressources

Code chap.	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
CAF	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20 177,85 €	25 000,00 €	17 268,90 €	-2 908,95 €	7 731,10 €
Titre 1	AUGMENTATION DE CAPITAUX PROPRES	3 281,87 €	46 318,00 €	896,00 €	-2 385,87 €	45 422,00 €
Titre 2	AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	5 404,19 €	10 000,00 €	11 715,44 €	6 311,25 €	-1 715,44 €
Titre 3	AUTRES RESSOURCES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	28 863,91 €	81 318,00 €	29 880,34 €	1 016,43 €	51 437,66 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (inv)	19 215,97 €	0,00 €	-51 025,81 €	-70 241,78 €	51 025,81 €
------------------------------	-------------	--------	--------------	--------------	-------------

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

La Vice-présidente,

Danièle CARLIER-MISRAHI.

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240628-20240704-253-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024